

## Conseil communal 26 janvier 2017

*Tout le monde était présent.*

Aucune question n'a été posée.

Le **règlement portant sur l'organisation des jeux de (lotto) "kien"** a été approuvé (10 pour, 3 abstentions et 1 non valable). Celui-ci découle de la loi du 31 décembre 1851 et de la circulaire qui s'ensuit. Ce règlement n'est toutefois pas d'application sur les jeux de "lotto/kien" qui ont uniquement pour but l'amusement et pas le bénéfice.

Par ailleurs, le conseil a émis un avis positif pour le placement et l'utilisation de **caméras de surveillance de type ANPR** (Automatic Number Plate Recognition) sur l'E25, borne kilométrique 0.2-0.3 dans les deux sens (14 pour, 1 non valable). Il s'agit d'une des mesures prises par les autorités fédérales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. Etant donné qu'une modification de la loi est encore nécessaire à ce sujet, le conseil communal devait fournir un avis.

Le **nom de rue "Vliegsteeg" a été maintenu**. Il s'agit de la ruelle latérale à hauteur du n° 18 de la rue Haute à Fouron-le-Comte. L'atlas des chemins vicinaux mentionne déjà ce nom. Le conseil communal a décidé de le confirmer (13 pour, 1 abstention et 1 non valable).

Ensuite, deux **conventions de collaboration en matière de projets d'égouttage** avec Infrac ont été approuvées. La première concerne le projet de la rue Kloosterhof et Obsinnich (14 pour, 1 non valable). La seconde concerne la rue Saint-Pierre-Krommejong (14 pour, 1 non valable).

Enfin, un certain nombre d'**objets ont été retirés du patrimoine** tels que les GSM's, chargeurs, appareils photo, GPS,... (14 pour, 1 non valable).